

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 novembre 2007

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 9
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent : LHERBETTE Fabienne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 30 août 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 août 2007.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des immeubles ci-après :

1. Les parcelles 109, 110, 189/108 section 3 situées au lieudit «Maienberg et Hogs Gutlein» d'une superficie de 16,51 ares, appartenant à Mme SEUREAU Hélène vendeur pour la somme de cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent euros (199 500,00 €) dont 9 500,00 € frais d'agence à Mme REICHMUTH Regula et Mr VEROVE Olivier 16 rue du Gazon à Dolleren.
2. Les parcelles 253, 292, 403 section 2 situées au lieudit «Vordere Hadere» d'une superficie de 7,32 ares, appartenant à Mme et Mr HERRO Joseph vendeurs pour la somme de cent trente mille euros (130 000,00 €) à Mme et Mr JACQUEMIN Claude 4 rue St-Michel à Bourbach-le-Haut.

3) Redevance d'occupation domaine public communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs 2007 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :
 - 31,69 €par kilomètre et par artère en souterrain
 - 42,26 €par kilomètre et par artère en aérien
 - 21,13 €par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
 - de charger le Maire du recouvrement de cette redevance, qui sera inscrite à l'article 70323.

4) Acquisition de terrains.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement de ce dossier avec notamment la signature de l'acte de cession par les époux Lerch Joseph. Afin que le restant de la partie haute de la rue puisse être reversé dans le domaine de la voirie communale nous décidons de poursuivre l'opération. L'ensemble des propriétaires ayant répondu favorablement à la transaction de terrains seront sollicités par Maître Hertfelder afin de finaliser cette opération.

Après discussions le conseil municipal décide :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées, section 4 au lieu-dit «Grund» ci-après :

n° 465 pour une surface de 1 are 33 ca, n° 452 pour une surface de 37 ca, n° 464 pour une surface de 84 ca, n° 364 d'une surface de 64 ca, n° 363 d'une surface de 1 are 49 ca, n° 460 d'une surface de 1 are 02ca, n° 453 d'une surface de 89 ca, n° 449 d'une surface de 6 ca

- que les frais notariés et les frais d'arpentage seront à la charge de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte.

5) Communications.

Travaux

Aménagement de la rue des Buissonnets

La DDE de Thann nous a transmis un dossier de consultation et nous informe avoir transmis le dossier de candidature à cinq entreprises à titre d'information la date de fin de consultation est fixée au 5 novembre. Mr le Maire suggère d'arrêter une date pour l'ouverture des plis au lundi 12 courant, les invitations seront émises uniquement après accord avec les services de la DDE.

Mur de soutènement rue des Rochelles

Une demande de prix a été faite auprès de cinq entreprises du secteur, deux établissements nous ont fait part de leur offre de prix. L'entreprise la moins-disante a été retenue pour un montant de 22915,36 € TTC. L'entreprise Bischoff de Lauw a démarré les travaux et la pose des éléments en L en béton préfabriqué convient parfaitement à ce type d'ouvrage. Un dossier de demande de subvention est en cours d'instruction au Conseil Général et nous pouvons prétendre à une subvention d'environ 40 % du montant HT. Le différentiel sera financé par autofinancement vu l'inscription de ces travaux sur le budget primitif de 2007.

Cérémonies Armistice –Bataillon de Choc

La cérémonie de la Commémoration de l'Armistice 1918 aura lieu dimanche 11 novembre à 11 h 00. RDV devant le monument aux morts. L'ensemble de la population est invité à participer à cette cérémonie du souvenir.

La traditionnelle cérémonie du Bataillon de Choc aura lieu samedi 24 novembre à 15 h 00. Le RDV est fixé au Col du Hundsruck. Toute la population est cordialement invitée à y participer.

Fête de Noël des Anciens

Comme les années précédentes la fête de Noël des anciens aura lieu au foyer rural le dimanche 16 décembre à partir de 11 h 30. La préparation de la salle sera faite le samedi matin, un appel aux bonnes volontés des membres du conseil est lancé.

6) Divers.

Réunion bulletin communal

La prochaine réunion bulletin aura lieu mardi 13 novembre à 20 h en mairie.

Opération Banque alimentaire

Afin de contribuer à l'aide aux familles en difficulté la commune participe à la collecte nationale de denrées alimentaires. Les denrées pourront être déposées à la mairie du lundi 19 au vendredi 23 novembre inclus.

Conseil d'école

La première réunion depuis la rentrée de septembre a eu lieu vendredi 26 octobre. L'ordre du jour était composé essentiellement des évaluations, les élections parents d'élèves, du règlement, des effectifs ... Le même jour se sont réunis en notre commune les représentants des deux communes de Bourbach-le-Haut et Bourbach-le-Bas ainsi que les enseignants et les parents d'élève en présence de Mme Schlund inspectrice de la circonscription de Thann de l'éducation nationale dans le cadre d'une réflexion relative à un projet de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) à l'initiative de la commune de Bourbach-le-Bas. Une réunion d'information sur ce projet et l'organisation et le fonctionnement d'un RPI se tiendra vendredi 23 novembre à 20 h à la salle polyvalente de Bourbach-le-Bas. L'ensemble des parents concernés des deux communes sera ensuite invité à faire part de leurs déclarations d'intentions, suite à quoi les conseils municipaux des deux communes rendront leur décision .

Admission en non valeur – Budget Régie des Gîtes Ruraux

Affaire Lenzi Annie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'un dossier d'admission en non valeur concernant Mme Lenzi Annie soit entériné, à la demande de la trésorerie. Ce dossier concerne une location de gîte du 18 au 22 février 2003 jamais payée pour un montant de 157,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
de prononcer l'admission en non valeur de cette somme.

Logement au-dessus de la mairie

Depuis quelques jours le logement «presbytère» au-dessus de la mairie est occupé par l'Abbé Gérard Ballast prêtre coopérateur du secteur de la Haute Doller.

Réunion d'information sur le défibrillateur automatique

En partenariat avec différents organismes la fondation Dreyfus organise une réunion d'information le vendredi 9 novembre. A cette occasion aura lieu le lancement de l'opération «Accès grand public à la défibrillation cardiaque». La commune a été retenue pour l'implantation d'un tel appareil.

Déchets spécifiques

Mme Lerch souhaite obtenir des informations quant à l'évacuation des seringues usagées de particuliers : La déchetterie d'Aspach centralise ce type de déchets. Cependant, afin de faciliter la vie des personnes concernées, un conteneur pour ce type de déchets sera mis à la disposition des bourbachoïses en mairie où il sera accessible aux heures d'ouverture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 10.